

Une filière chanvre

Lors de nos nombreuses visites d'études, nous avons rencontré dans l'Orne, au sein du Parc Naturel Régional du Perche, le représentant d'une société coopérative à intérêt collectif. Cette société produit du chanvre localement.

Présent dans les campagnes françaises vers 1850, le chanvre était cultivé dans presque toutes les régions, avec près de 176 000 ha de culture contre environ 10 000ha aujourd'hui.

Après une ère d'industrialisation, sa culture reprend place au sein des terres agricoles, et s'étend sur 150ha sur le territoire du Perche.

C'est au cours de son activité au sein du parc en tant que conseiller



Une formation au béton de chanvre

auprès des particuliers, que le représentant de cette société a créé une mise en réseau d'agriculteurs et d'artisans pour les besoins de salons dédiés à l'éco construction.

Aujourd'hui, il est à la tête d'une coopérative, qui regroupe

environ 200 personnes dont 54 sociétaires. Parmi les sociétaires, on compte des agriculteurs, des urbanistes, des paysagistes, des architectes, des naturalistes, des geobiologues, des professionnels de l'enduit intérieur et de l'isolation sol, etc.

Un réseau de savoir-faire et de compétences s'est créé. Il permet de mettre en lien artisans et particuliers à travers un centre dédié à l'éco-construction, et de s'approvisionner en matériaux écologiques.

Le site de la coopérative sert de lieu de formation et d'information.

Le chanvre est cultivé et récolté par six agriculteurs membres de la coopérative. Ils ont décidé de diversifier leurs cultures et de compléter leurs revenus, dépendants ainsi du rendement de la production de chacun. Chaque agriculteur possède alors sa propre terre pour cultiver, les machines agricoles pour récolter



Formation aux enduits chaux-chanvre et stuc



Un enduit chaux-chanvre

et le plaisir de découvrir une nouvelle plante dans leurs champs. La transformation est effectuée sur un site commun à 45 minutes de tracteur de chaque culture. Un agriculteur gère toute la partie transformation et la remise en état d'une vieille moissonneuse batteuse servant à la séparation des fibres et de la chènevotte.

Cette étape a été un frein important au bon fonctionnement de la filière, sur les plans mécanique et économique. En effet, une unité de transformation représente un coût de 1 000 000€.

Des améliorations sur le principe de séparation sont toujours effectuées, afin d'obtenir un produit fini de meilleure qualité.



Formation à l'éco construction

transformation. Les matériaux prêts à l'emploi sont disponibles directement à la ferme ou auprès des agriculteurs adhérents dans un rayon de 50 kilomètres, pour les particuliers auto constructeurs et les artisans. On y trouve deux tailles de chènevottes et deux tailles de fibres. La

graine et les poussières représentent, en attendant de trouver le bon procédé, des sous-produits difficiles à revaloriser.

La société coopérative travaille sur la création de nouvelles antennes de transformation, dans un premier temps dans le Loir-et-Cher et dans l'Orne.

Chaque antenne sera indépendante et aura son propre réseau d'artisans, agriculteurs, où les particuliers pourront trouver savoir-faire, matériaux et conseils près de chez eux.

La filière favorise une revalorisation de l'éco construction sur le territoire, à travers une sensibilisation des artisans et des particuliers, mais aussi une valorisation économique pour les acteurs locaux. Cette filière n'en est qu'à ces débuts mais elle ouvre déjà le champ des artisans sollicités vers de nouveaux chantiers, et apporte un complément d'activité pour des agriculteurs.

Cependant il existe un frein commun à toute filière artisanale du chanvre : la normalisation du matériau et les coûts qu'elle engendre.

Car il faut compter environ 75 000€ pour un avis technique du matériau par type d'application. Cet obstacle empêche certains artisans de travailler dans les règles de l'art pour une assurabilité de l'œuvre. La normalisation permettrait aux artisans de proposer ce matériau avec des prestations couvertes par l'assurance décennale.

De plus, la taille non standard de la chènevotte artisanale, ne permet pas d'utiliser des machines à projection pour la pratique de l'enduit.

Même si la filière tient à rester en marge d'une logique d'industrialisation, une normalisation faciliterait les réponses aux appels d'offres émis par les collectivités.



Unité de transformation

La coopérative regroupe aussi les cultures de chanvre qui dépendent du Parc Naturel Régional de la Normandie Maine, permettant ainsi une première transformation commune. A terme, ce parc cherche à développer sa propre filière, développement actuellement freiné par le coût de mise en place d'une unité de